

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT

Société Anonyme au Capital de 318.750.000 Francs entièrement versés

SIÈGE SOCIAL : 16, Boulevard des Italiens, PARIS

Registre du Commerce : Seine 80-752

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 1930

EXERCICE 1929

**RAPPORTS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DES COMMISSAIRES DES COMPTES
RÉSOLUTIONS**

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES DES 11 AVRIL ET 2 MAI 1930

**RAPPORTS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
RÉSOLUTIONS**

PARIS
IMPRIMERIE DE LA BANQUE ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCES
12, BOULEVARD SAINT-MARTIN, 12

1930

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. RENÉ BOUDON, C. ✱
Président Honoraire.

M. ANDRÉ VINCENT, C. ✱
Président.

M. MAURICE DEVIES, ✱
Vice-Président.

MM.
ALBERT AUPETIT, C. ✱
HENRI BOUSQUET, O. ✱
LÉON DARDEL, C. ✱
ANDRÉ JAQUET
MAURICE L'EPINE, O. ✱
PAUL LEROY, C. ✱
FRÉDÉRIC MANAUT, G. O. ✱

MM.
ALFRED PACQUEMENT,
Vicomte CHARLES DU PELOUX,
PIERRE RICHEMOND, O. ✱
JULES SCHALLER
ARNOLD SEYRIG, ✱
PAUL VALAYER, ✱
FERNAND VOGT, ✱

Commissaires des Comptes :

MM. HENRY LEDERLIN - EDMOND ODIER - JULES SIEGFRIED

M. EMILE LEVEL, O. ✱
Directeur Général.

EXERCICE 1929

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT

Société Anonyme au Capital de 318.750.000 Francs entièrement versés

SIÈGE SOCIAL : 16, Boulevard des Italiens, PARIS
Registre du Commerce : Seine 80-752

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 1930

RAPPORTS

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET DES

COMMISSAIRES DES COMPTES

RÉSOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE DE LA BANQUE ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCES
12, BOULEVARD SAINT-MARTIN, 12

1930

ADMINISTRATION CENTRALE : 16, Boulevard des Italiens, PARIS (9^e)

- AGENCE CENTRALE : 26, Rue Le Peletier (9^e). — ANNEXE ITALIENS : 16, Boulevard des Italiens (9^e).
 SUCCURSALE OPÉRA : 17, Rue Scribe (9^e). — SERVICE DES RELATIONS ÉTRANGÈRES : 15, Rue Scribe (9^e).
 BOURSE : 13, Place de la Bourse (2^e).
 VICTOR-HUGO, 168, Avenue Victor-Hugo (16^e).
 RÉAUMUR-SÉBASTOPOL, 105, Boulevard Sébastopol (2^e).
 VOLTAIRE, 18, Boulevard Voltaire (11^e).
 GOBELINS, 77, Avenue des Gobelins (13^e).
 VILLETTE, 30, Rue de Flandre (19^e).
 RAMBUTEAU, 17, Rue Rambuteau (3^e).
 GARE DU NORD, 138, Rue Lafayette (10^e).
 ÉTIENNE-MARCEL, 44, Rue Étienne-Marcel (2^e).
 GAMBETTA, 2, Place Gambetta (20^e).
 NATION, Place de la Nation (11^e).
 Bould SAINT-GERMAIN, 133, Boulevard St-Germain (6^e).
 VAUGIRARD, 148, Rue Lecourbe (15^e).
 AVENUE D'ORLÉANS, 53, Avenue d'Orléans (14^e).
 BELLEVILLE, 340, Rue des Pyrénées (20^e).
 LA BOÉTIE, 27, Rue la Boétie (8^e).
 TERNES, 49, Avenue des Ternes (17^e).
 PANTIN, 72, Avenue Jean-Jaurès.
 LEVALLOIS-PERRET, 94 bis, Rue du Président-Wilson.
 IVRY-sur-SEINE, 18, Rue de la Mairie.
 MONTREUIL-sous-BOIS, 69 Boulevard Rouget-de-l'Isle.
 JOUFFROY, 77, Rue Jouffroy (17^e).
 PASSY, 14, Rue de Passy (16^e).
 GARE DE LYON, 20, Rue de Lyon (12^e).
 BARBÈS, 3, Boulevard Barbès (18^e).
 AUTEUIL, 120, Rue La Fontaine (16^e).
 PLACE CLICHY, 80, Rue de Clichy (9^e).
 CHAMPS-ÉLYSÉES, 37, Avenue des Champs-Élysées (8^e).
 TURENNE, 109, Rue de Turenne (3^e).
 GARE MONTPARNASSE, 169, Rue de Rennes (6^e).
 GARE DE L'EST, 77, Boulevard de Strasbourg (9^e).
 CADET, 63, Rue Lafayette (9^e).
 CHAMP-DE-MARS, 85, Avenue de la Bourdonnais (7^e).
 TRINITÉ, 1, Rue de Clichy (9^e).
 GRANDE-ARMÉE, 32, Avenue de la Grande-Armée (17^e).
 MONGE, 2, Rue Monge (5^e).
 SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE, 127, Rue du Faubourg Saint-Honoré (8^e).
 NEUILLY-sur-SEINE, 102, Avenue du Roule.
 NEUILLY-sur-SEINE, 50, Avenue de Neuilly.
 CLICHY, 66 bis, Boulevard National.
 ASNIÈRES, 93, Avenue de la Marne.

PARIS

AGENCES

BANLIEUE

AGENCES

SUCCURSALES, AGENCES ET BUREAUX PERMANENTS :

- | | | | | |
|---|---|--|--|---|
| <p>AGEN
AIRE-SUR-L'ADOUR
ALBI
ALES
ALTKIRCH
AMBOISE
AMBUX
ANDUZE
ANGERS
Angers-la-Doutre
ANGOUËME
ANNONAY
APT
ARBOIS
ARCIS-SUR-AUBE
ARGENTON-s-CREUSE
ARRAS
AUBIGNY-SUR-NÈRE
AUBUSSON
AUDINCOURT
AUXERRE
AUXONNE
AVALLON
AVIGNON
BAGNÈRES-DE-BIGORRE
BAINS-LES-BAINS
BAR-SUR-AUBE
BAR-SUR-SEINE
BARR
BAUGÉ
BAYONNE
BAZAS
BEAUGENCY
BEAUNE
BEAUREPAIRE
BELFORT
BELLEVILLE-S-SAONE
BENFELD
BERNAY
BESANÇON
BÉZIERS
BISCHWILLER
BLAYE
BLOIS
BOHAIN
BOLBEC
BORDEAUX
Bordeaux Cours Victor-Hugo.
BOURBONNE-LES-BAINS
BOURGES</p> | <p>BOURGOIN
BRIEY
BRUYÈRES
CAEN
CAGNES-SUR-MER
CANNES
CARCASSONNE
CARPENTRAS
CASTELNAUDARY
CASTRES
CAVAILLON
CERNAY
CHALON-SUR-SAONE
CHAMBERY
CHAMPAGNOLE
CHARTRES
CHATEAUDUN
CHATEAU-GONTIER
CHATEAURENARD
CHATEAURENAULT
CHATEAUREUX
CHATEAU-THIERRY
CHATILLON-SUR-SEINE
CHAUNY
CHINON
CHOLET
CLAMECY
CLERMONT-FERRAND
COGNAC
LA FLÈCHE
LA HAYE-DESCARTES
LAON
LA MADELEINE-lez-LILLE
LAVAL
LAVELANET
LES ANDELYS
LE HAVRE
LE HAVRE (Rond-Point)
LE MANS
LE NOUVEAU-EN-THIERACHE
LE PUY
LE RUSSEY
LESPARRE
LE THILLOT
DREUX
DUNKERQUE
ELBEUF
ENSISHEIM
ÉPINAL</p> | <p>ESTAIRES
ÉVREUX
FÉCAMP
FEMINY
FONTAINEBLEAU
FOUGEROLLES
FRAIZE
GANÈGES
GERARDMER
GIEN
GRAULHET
GRAY
GRENOBLE
GUEBIVILLER
HAGUENAU
HAYANGE
HENDAYE-VILLE
HONFLEUR
ISLE-SUR-SORGUE
ISSOIRE
JOIGNY
JOINVILLE
JUAN-LES-PINS
JUSSEY
LABOUHEYRE
LA BRESSE
LA CHATRE
LA CHARITÉ-SUR-LOIRE
LA FERTÉ-BERNARD
LA FLÈCHE
LA HAYE-DESCARTES
LAON
LA MADELEINE-lez-LILLE
LAVAL
LAVELANET
LES ANDELYS
LE HAVRE
LE HAVRE (Rond-Point)
LE MANS
LE NOUVEAU-EN-THIERACHE
LE PUY
LE RUSSEY
LESPARRE
LE THILLOT
DREUX
DUNKERQUE
ELBEUF
ENSISHEIM
ÉPINAL</p> | <p>LIMOUX
LISIEUX
L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
LIVAROT
LONGUYON
LONGWY
LONS-LE-SAUNIER
LOURDES
LOUVIERS
LUNÉVILLE
LURE
LUXEUIL
LYON
Lyon-Bellecour
Lyon-Charpenne
Lyon-Lafayette
Lyon-la-Guillotière
Lyon-Tolozan
Lyon-les-Brotteaux
Lyon-Vaise
Lyon-Villeurbanne
LYS-LES-LANNOIS
MAICHE
MANTES
MARMANDE
MARSEILLE
Marseille Castellane
Marseille Dugommier
Marseille République
MASEVAUX
MEUDON
MAZAMET
MEAUX
MELUN
METZ
MIGENNES-LAROCHE
MONTARGIS
MONTAUBAN
MONTBÉLIARD
MONTBRISON
MONTÉLIMAR
MONTEREAU
MONTLUÇON
MONTELLIER
MONTRICHARD
MORHANGE
MORTAGNE
MORTEAU
MOULINS</p> | <p>MULHOUSE
Mulhouse Grande-Rue
Mulhouse rue du Sauvage
NANCY
NANGY
NANTES
NARBONNE
NEMOURS
NEUFCHATEL-EN-BRAY
NEVERS
NICE
Nieuw-Bureau : 50, rue de France
NIMES
NOGENT-SUR-SEINE
NOGENT-LE-ROUVER
OBERNAI
OLONZAC
OLORON-SAINTE-MARIE
ORANGE
ORLÉANS
PAU
PERPIGNAN
PFAFFENHOFFEN
PITHIVIERS
PLOMBIÈRES
POITIERS
PONTARLIER
PONT-AUDEMER
PONT-DE-CHERUY
PONT-L'ÉVÊQUE
PONTOISE
POUILLY-EN-AUXOIS
PROVINS
PUISEAUX
QUILLAN
RAMBERVILLIERS
RAMBOUILLET
RAON-L'ÉTAPE
REMIREMONT
RIBEAUVILLE
RIVE-DE-GIER
ROANNE
ROMILLY-SUR-SEINE
ROMORANTIN
ROUBATX
ROUEN
ROUFFACH
SABLE-SUR-SARTHE
SAINT-AIGNAN
St-AMAND-MONTROND</p> |
|---|---|--|--|---|

SUCCURSALES, AGENCES ET BUREAUX PERMANENTS :

- | | | | | |
|--|--|--|--|--|
| <p>SAINT-AMARIN
SAINT-BONNET-LE-CHATEAU
SAINT-CALAIS
SAINT-CHAMOND
SAINT-CLAUDE
SAINT-DIÉ
SAINT-ÉLOI-AUX-MINES
SAINT-ÉTIENNE
SAINT-ÉTIENNE (BELLEVUE)
SAINT-FARGEAU
SAINT-FLORENTIN
SAINT-FONS
SAINT-GERMAIN-en-LAYE
SAINT-JEAN-de-BOURNAY</p> | <p>St-JEAN-PIED-DE-PORT
SAINT-LOUIS
St-LOUP-SUR-SEMOUSE
SAINT-MARCELLIN
SALINS-LES-BAINS
SAINT-PALAIS
SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET
SAINT-QUENTIN
SAINTE-MARIE-AUX-MINES
SARREGUEMINES
SAULIEU
SAUMUR
SAVERNE
SCHIRMECK</p> | <p>SELESTAT
SEMUR
SENONES
SENS
SÈTE
SÉZANNE
SIGAN
SOMMIÈRES
SOULTZ
STRASBOURG
TARARE
TARBES
THANN
THIERS
THONVILLE
THIZY</p> | <p>TONNERRE
TOULOUSE
TOURCOING
TOURNON
TOURS
TROYES
VAL-D'AJOL
VALENCE
VENDOME
VERNON
VERSAILLES
VESOUL
VICHY
VIENNE
VIERZON</p> | <p>VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
VILLENEUVE-SUR-LOT
VILLENEUVE-SUR-YONNE
VITTEL
VITRON
VALENCE
XERTIGNY
YVETOT
ETRANGER
MONTE-CARLO
SARREBRUCK
ZURICH</p> |
|--|--|--|--|--|

BUREAUX PÉRIODIQUES :

- | | | | | |
|--|---|---|---|--|
| <p>Allant-sur-Tholon.
Aigre
Aiguperse
Aix-en-Othe
Amègre
Amplepuis
Anglure
Archiac
Arnay-le-Duc
Arudy
Aubigny
Aubigny-en-Artois
Auffay
Auneau
Bayon
Beaucourt
Beaufort-en-Vallée
Beaumont-du-Gâtinais
Beaumont-de-Lomagne
Beaune-la-Rolande
Beaupréau
Beauvais-sur-Matha
Bellegarde (Loiret)
Bessé-sur-Baye
Beuzeville
Bezenot
Billom
Bize
Blain
Blauzac
Bléré
Boen-sur-Lignon
Bonnetable
Bonnaval
Bonny
Boulay
Bosc-le-Hard
Bourbon-l'Archambaut
Bourg-Achard
Bourg-Argental
Bourguell
Boussac
Boudeux
Bram
Bray-sur-Seine
Breil-sur-Merize
Briare
Brienne-le-Château
Bron
Brulon
Burie
Bussang
Buzançais
Cadillac
Captieux
Carbonne
Candebeec-en-Caux
Caussade
Cazères
Céton
Chablais
Chabris
Chagny
Chalabre
Chalais
Chalonne-sur-Loire</p> | <p>Champlitte
Chaource
Charly
Charny
Château-Landon
Château-neuf-sur-Loire
Châteauvillain
Châtillon-sur-Loire
Chavanges
Chemillé
Clairvaux
Clerval
Clison
Clorges
Cloutiers
Cormigny
Cormières
Cossé-le-Vivien
Courtras
Cours-Chaverny
Courtenay
Courville
Craponne-Vaugneray.
Cremieu
Creon
Dammartin-en-Goële
Dampierre-sur-Salon
Danville
Dixmont
Dompierre-sur-Besbre
Donnemarie-en-Montois
Douvres-la-Délivrande
Longny
Dozulé
Durtal
Ecommoy
Eucaillé
Lunay
Egreville
Entrains-sur-Nohains
Epoisses
Ervy-le-Châtel
Espéray
Esternay
Evaux-les-Bains
Evron
Faucogney
Fauville-en-Caux
Faverney
Fayl-Billot
Fère-Champenoise
Foucaquier
Foulefontre
Gaillon
Gillardon
Garancières
Genlis
Gigan
Gironmagny
Gorcy
Gracy
Grand Lucé
Granges
Grignols
Gy
Hagetmau
Haroué
Henrichemont</p> | <p>Hendaye-Plage
Herbault
Hérimoncourt
Heyrieux
Houdan
Illiers
Jargeau
Juvisy
La Chartreuse-sur-le-Loir
Ladon
La Ferté
Saint-Aubin
Lagrasse
La Guerche sur-l'Aubois
Laignes
Lamotte-Beuvron
L'Arbresle
Les Lathues
Le Lion-d'Angers
Les Montils
Le Neubourg
Le Perron
Les Rosiers-sur-Loire
Les Rousses
Les Riceys
Le Sap
Levroux
Ligny-le-Châtel
Lillebonne
L'Isle Jourdain
Londinières
Longny
Lormes
Lorris
Lunay
Lury-Lévy
Le Tholy
Mailly-le-Camp
Maintenon
Malesherbes
Mareuil-sur-Belle
Marigny-le-Châtel
Marnay
Maubourgnet
Maugulo
Maule
Méry-sur-Seine
Meung-sur-Loire
Meursault
Mer
Méry-sur-Seine
Meung-sur-Loire
Meursault
Milly
Mirepoix
Miribel
Mondoubleau
Montaigut-en-Combraille
Montbard
Montbrou
Montfort-l'Amaury
Montfort-en-Chalosse
Montfort-le-Rotrou
Montigny
Montvilliers
Montmarault
Montmoreau
Montoire-sur-le-Loir</p> | <p>Montreuil-Bellay
Montrevault
Moret-sur-Loing
Morez-du-Jura
Morlaas
Moslès
Moyeuve-Grande
Mugron
Muret
Mussy-sur-Seine
Navarrenx
Nay
Neauphle-le-Château
Neung-sur-Beuvron
Neuville-aux-Bois
Nogent-le-Roi
Noyers-sur-Serein
Nozeroy
Onzain
Orbec
Orgelet
Origny-Sainte-Benoite
Ouques
Ouvellan
Ouzouer le Marché
Pacy-sur-Eure
Pailis
Passavant
Patay
Pauillac
Pavilly
Péage-du-Roussillon
Pésmes
Peyrehorade
Piney
Pionsat
Poligny
Pontaillet
Pont-de-Chéryny.
Pont-de-l'Arche
Pont-de-Roide
Précis-sous-Thyl
Prémery
Puy Guillaume
Puy-Notre-Dame
Quarante
Quissac
Rabastens-de-Bigorre.
Ramerupt
Recey-sur-Ource
Renazé
Remalard
Ribemont
Richelieu
Rieumes
Rieux-Minervois
Rioz
Riscle
Romanèche
Ronchamp
Rougmont
Rougmont-le-Château
Rouillac
Rupt-sur-Moselle
St-Amand-de-Vendôme
Saint-Ambroix
Saint-Amour
Wassy</p> | <p>St-André-de-l'Eure
Saint-Anlaye
St-Christoly-de-Blaye
St-Étienne-de-Baigory
St-Florent-le-Viel
St-Florent-sur-Cher
St-Georges-sur-Loire
St-Germain-Laval
St-Jean-du-Gard
St-Jean-de-Lozne
St-Julien-le-Faucon
St-Julien-Molin-Molette
St-Julien-du-Sault
St-Neug-sur-Beuvron
St-Laurent-de-Mure
St-Laurent-du-Pont
St-Mards-en-Othe
St-Nicolas-de-Touraine
St-Romain-de-Colbosc
St-Sauveur-en-Puysaye
St-Séverin
Saint-Sigolène
Saint-Vallérien
St-Vaigray-en-Caux
St-Vincent-de-Tyrosse
Salbris
Salles-sur-l'Hers
Samatan
Sault
Saulxures-sur-Moselotte
Seey-sur-Saône
Segonzac
Selles-sur-Cher
Sellères
Seurre
Souppes
Soustons
Sully-sur-Loire
Tartas
Thou-lès-Vosges
Thouracé
Toucy
Tourman
Trie-sur-Baise
Usson-en-Forez
Vagny
Vailly-sur-Sauldre
Valençay
Vendœuvre-sur-Barse
Vermenton
Vernon-sur-Brenne
Vibraye
Vichy
Villeneuve-de-Berg
Villeneuve-la-Guyard
Villeneuve-l'Archevêque
Villenaux-la-Grande
Villers-Bocage
Villers-le-Lac
Villiers-sel
Villiers-Morgon
Villiers-Saint-Georges
Vimoutiers
Vimy
Vouix
Voves
Wassy</p> |
|--|---|---|---|--|

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 1930

RAPPORT

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Conformément aux dispositions statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte des résultats de l'Exercice 1929.

Avec l'équilibre monétaire définitivement rétabli, la situation commerciale et industrielle s'est développée, les affaires ont été généralement prospères, les défaillances peu nombreuses malgré la baisse profonde des cours de la plupart des matières premières (café, coton, laine, etc.). Les sacrifices consentis par l'universalité du Pays, qui a supporté courageusement pendant trois années consécutives le poids de lourds impôts, n'ont donc pas été inutiles. Le moment semble venu d'alléger cette fiscalité pour permettre à nos industries de lutter contre la concurrence de l'étranger qui devient de plus en plus active et pressante, et pour faciliter la reprise du marché des valeurs mobilières.

L'année qui vient de s'écouler n'aurait donc apporté que des satisfactions à l'industrie bancaire en général, si la crise sans précédent qui s'est produite à New-York, en octobre dernier, n'avait pesé sur les derniers mois de l'Exercice.

La répercussion de cette crise s'est immédiatement fait sentir sur tous les marchés européens. Ayant moins cédé que d'autres à l'entraînement général, notre marché paraît avoir été le moins cruellement touché.

Quoi qu'il en soit, la multiplicité des affaires, la hausse du loyer de l'argent qui a subsisté pendant la plus grande partie de l'année, ont permis aux Banques d'employer dans les meilleures conditions les disponibilités qui leur étaient confiées.

Ce sont donc des bénéfices en nouvelle progression que nous vous présentons aujourd'hui, malgré l'accroissement des frais généraux résultant à la fois des augmentations d'impôts et d'appointements du Personnel. Ils nous permettent de vous proposer de porter votre dividende de 13 à 14%.

Il y a lieu de noter ici qu'ayant décidé l'an dernier et de racheter le solde des parts de fondateur encore en circulation, et de porter au plein votre Réserve Légale, les bénéfices employés antérieurement à la constitution de cette réserve et au paiement du dividende des parts de fondateur, sont redevenus libres. Ces disponibilités nous permettront, si vous acceptez nos propositions, et malgré l'augmentation de dividende que nous vous annonçons plus haut, de constituer un Report à nouveau atteignant 5 388.198 fr. 84, en augmentation de 4.224.159 fr. 19 sur celui de l'an dernier.

Poursuivant notre programme méthodique de développement, nous avons ouvert en province 31 Succursales et Agences. Voici la nomenclature des principales d'entr'elles : Amiens, Castres, Poitiers, Saint-Quentin, Valence, Château-Thierry, Chambéry, Chauny, Douai, Lens, Lunéville, Mantes, Marmande, Montauban.

En outre, nous avons créé trois bureaux de quartier à Paris et dans sa banlieue. Dans les Départements, 16 Bureaux hebdomadaires sont entrés en activité. Leur ouverture les jours de foire et de marché est toujours plus appréciée des populations rurales dont l'éducation s'est faite et dont l'esprit d'économie se manifeste par leurs souscriptions toujours en progression aux Bons de la Défense Nationale, Rentes, Obligations du Crédit Foncier ou de la Ville de Paris.

Comme nous le faisons habituellement, nous allons résumer, devant vous, les résultats de notre activité.

Nos comptes-courants et de dépôts accusent une augmentation de près de 500 millions, atteignant exactement 5.126.702.787 fr. 15. Pour la première fois, les dépôts de tous genres qui nous sont confiés dépassent le chiffre de 5 milliards de francs.

Vous remarquerez que nous avons divisé en deux parties sur le Bilan que nous vous présentons, le total de ces dépôts. Dépôts à vue pour plus de 4 milliards 500 millions, dépôts à long terme et Bons à échéance fixe pour plus de 600 millions.

Ces disponibilités à longue échéance nous permettent mieux encore que par le passé d'apporter à notre clientèle de commerçants et d'industriels, les facilités que nous ne lui avons jamais marchandées, mais que les besoins nouveaux dûs au développement des affaires, nous commandaient d'augmenter encore.

En fait, au cours du dernier exercice, ces facilités se sont augmentées de plus de 170.000.000 de francs.

Notre Portefeuille Titres et nos Participations Financières sont en accroissement de quelques millions.

Les prix auxquels ces valeurs sont portées dans notre bilan ne laissent place à aucun aléa.

Comme nous vous le faisons prévoir lors de notre dernière Assemblée Générale, le marché des acceptations s'est encore développé. Au 31 Décembre, nos acceptations se chiffraient par 334 millions environ, en augmentation de plus de 100 millions sur le dernier Exercice.

Malgré l'extension de notre réseau de Succursales, le chapitre Immeubles et Installations demeure inchangé à 80.000.000 de francs et a comme contre partie au Passif une Réserve Immobilière de 25 millions, ceci grâce aux amortissements effectués en fin d'Exercice.

Ainsi que vous pourrez le constater, les postes intitulés « Provision pour Rachat de Parts de Fondateur » et « Parts de Fondateur rachetées » ont disparu définitivement de notre Bilan.

L'accroissement de nos affaires, la création de nombreux sièges nouveaux ne se sont pas accomplis sans que nous ayons eu à demander à nos Collaborateurs de tous ordres plus de travail et de dévouement. Nous sommes assurés d'être vos interprètes en leur adressant ici nos félicitations et nos remerciements.

Les bénéfices nets de l'année s'élèvent à 42.786.102 fr. 79, en augmentation de 3.295.534 fr. 71 sur le dernier Exercice.

Nous vous en soumettons la répartition suivante, sans vous proposer d'affectation pour la Réserve Légale aujourd'hui à son plein :

Bénéfices nets de l'exercice 1929.	Frs.	42.786.102.79
1 ^{er} dividende statutaire :		
6% aux actions A	Frs.	15.000.000 —
4% aux actions B		500.000 —
		<u>15.500.000</u>
		27.286.102.79
10% au Conseil d'administration sur 27.286.102.79		— 2.728.610.27
		<u>24.557.492.52</u>
Report à nouveau de l'Exercice 1928		— 1.164.039.65
		<u>25.721.532.17</u>
2 ^e dividende de 8% aux actions A	Frs.	20.000.000 —
— de 1/3 de 8% act. B		— 333.333.33 —
		<u>20.333.333.33</u>
Solde à reporter à nouveau		— 5.388.198.84

Sur le dividende s'élevant à 70 francs pour les actions A et à 33 fr. 333 pour les actions B, nous avons mis en paiement le 10 Janvier dernier, des acomptes respectifs de 30 francs et de 20 francs. Il reste donc à distribuer à ces deux catégories d'actions 40 francs et 13 fr. 333 sous déduction des impôts.

Nous vous proposons donc de mettre ces soldes en répartition à une date qui sera ultérieurement fixée par le Conseil d'Administration.

Nous vous demandons de vouloir bien donner à la Succession du Baron JACQUES DE GUNZBOURG, dont nous vous avons annoncé l'an dernier le décès, quitus de sa gestion.

Conformément à l'article 19 des Statuts, le sort a désigné cette année, comme sortant de votre Conseil d'administration, MM. ALBERT AUPETIT, LÉON DARDEL, MAURICE DEVIES.

Nous vous proposons leur réélection.

Vous avez enfin, à procéder à la nomination de vos Commissaires des Comptes : MM. HENRY LEDERLIN, EDMOND ODIER et JULES SIEGFRIED sont rééligibles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

RAPPORT
DES
COMMISSAIRES DES COMPTES
(Exercice 1929)

MESSIEURS,

En exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier, nous avons examiné les comptes arrêtés au 31 Décembre 1929.

Nous avons reconnu l'exactitude des différents postes figurant au Bilan qui vous est présenté et que nous analysons ci-après :

ACTIF

Caisse, Banque de France et Trésor public. Frs.	391.967.159 04
Ce compte, de même que ceux représentant des existences matérielles, a fait l'objet de vérifications effectives dans tous les sièges à la date du 31 Décembre.	
Banques et Banquiers. —	687.340.053 43
Fonds disponibles dans les Banques.	
Portefeuille Commercial et Bons de la Défense Nationale —	2.861.862.363 73
En sensible augmentation, ce Chapitre formant la partie essentielle de remploi des Dépôts.	
Coupons —	147.680.918 23
<i>A reporter</i> Frs.	4.088.850.494 43

	<i>Report.</i> Frs.	4.088.850.494 43
Avances sur garanties.	—	605.866.629 11
Ce compte réunit les avances sur titres, marchandises, etc..., opérations courantes dont nous avons constaté la grande division.		
Comptes courants.	—	826.659.087 91
Le développement important des affaires et l'accroissement des besoins de la clientèle, dûs à la hausse des produits fabriqués, justifient l'augmentation sur l'an dernier.		
Portefeuille Titres.	—	29.517.406 53
Participations financières.	—	7.488.835 40
Ces deux chapitres présentent à peu près les mêmes soldes que ceux de l'exercice précédent		
Débiteurs par acceptations.	—	334.049.005 89
La contre-partie de ce poste figure au Passif dans le compte « Acceptations à Payer ».		
Comptes d'ordre.	—	36.271.335 97
Immeubles et installations.	—	80.000.000 »
Sans changement sur l'année dernière.		
TOTAL DE L'ACTIF. Frs.		<u>6.008.702.795 24</u>

PASSIF

Capital.	Frs.	262.500.000 »
Réserve légale.	—	26.250.000 »
Cette Réserve a atteint son plein à la suite des décisions que vous avez prises à la dernière Assemblée.		
Réserve supplémentaire.	—	72.106.481 85
Réserve pour Immeubles et Installations.	—	25.000.000 »
Comptes courants et Comptes de Dépôts.	—	5.126.702.787 15
En nouvelle augmentation d'environ 500 Millions sur l'an dernier.		
Chèques à payer.	—	89.829.253 45
Acceptations à payer.	—	334.049.005 89
Ces acceptations ont été données pour le compte de votre clientèle et des grandes Banques de l'Etranger		
A reporter. Frs.		<u>5.936.437.528 34</u>

	<i>Report.</i> Frs.	5.936.437.528 34
Comptes d'ordre.	—	28.315.124 46
Les écritures de ces comptes, tant au Passif qu'à l'Actif, sont des écritures d'ordre ou de caractère transitoire.		
Profits et Pertes { Solde exercice 1928. Frs. 1.164.039 65 } —		43.950.142 44
{ Exercice 1929. — 42.786.102 79 }		
TOTAL DU PASSIF. Frs.		<u>6.008.702.795 24</u>

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver les comptes qui vous sont présentés et à accepter les propositions de votre Conseil d'Administration pour l'attribution du solde créditeur du compte *Profits et Pertes*.

Les Commissaires des Comptes :
Henry LEDERLIN, Edmond ODIER, Jules SIEGFRIED.

BILAN
au 31 Décembre 1929

BILAN AU 31

DÉCEMBRE 1929

ACTIF

Caisse, Banque de France et Trésor public	Frs.	391.967.159 04
Banques et Banquiers	—	687.340.053 43
Portefeuille Commercial et B. D. N.	—	2.861.862.363 73
Coupons	—	147.680.918 23
Avances sur Garanties	—	605.866.629 11
Comptes Courants	—	826.659.087 91
Portefeuille Titres	—	29.517.406 53
Participations Financières	—	7.488.835 40
Débiteurs par Acceptations	—	334.049.005 89
Comptes d'ordre	—	36.271.335 97
Immeubles et Installations	—	80.000.000 »
		Frs 6.008.702.795 24

PASSIF

Capital	Frs.	262.500.000 »
Réserve légale	—	26.250.000 »
Réserve supplémentaire	—	72.106.481 85
Réserve pour Immeubles et Installations	—	25.000.000 »
Comptes Courants et Dépôts		
à vue	4.516.286.451 93	
Bons à échéance fixe et dépôts		
à long terme	610.416.335 22	
		5.126.702.787 15
Chèques à payer	—	89.829.253 45
Acceptations à payer	—	334.049.005 89
Comptes d'ordre	—	28.315.124 46
Profits et Pertes solde Exercice 1928	—	1.164.039 65
— — Exercice 1929	—	42.786.102 79
		Frs. 6.008.702.795 24

360.850.00

RÉSOLUTIONS

Première Résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires des Comptes, approuve les comptes de l'exercice 1929, arrêtés au 31 décembre 1929, tels qu'ils ont été présentés.

Deuxième Résolution

L'Assemblée fixe à 70 francs le dividende des actions A et à Frs : 33,333 le dividende des actions B.

Ces dividendes seront mis en paiement à une date qui sera ultérieurement fixée par le Conseil d'Administration, sous déduction des impôts et sous déduction de l'acompte payé le 10 Janvier dernier.

Troisième Résolution

L'Assemblée donne en tant que de besoin aux Administrateurs les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867.

Quatrième Résolution

L'Assemblée donne à la succession du Baron Jacques DE GUNZBOURG, administrateur décédé au cours de l'Exercice 1929, quitus de sa gestion.

Cinquième Résolution

L'Assemblée réélit comme Administrateurs MM. Albert AUPETIT, Léon DARDEL, Maurice DEVIES.

Par suite, le Conseil sera composé de MM. André VINCENT, René BOUDON, Maurice DEVIES, Albert AUPETIT, Henri BOUSQUET, Léon DARDEL, Maurice L'EPINE, Paul LEROY, Frédéric MANAUT, Alfred PACQUEMENT, Vicomte Charles du PELOUX, Pierre RICHEMOND, Arnold SEYRIG, Paul VALAYER.

Sixième Résolution

L'Assemblée nomme MM. Henry LEDERLIN, Edmond ODIER et Jules SIEGFRIED commissaires des Comptes chargés de faire le Rapport à la prochaine Assemblée Générale Annuelle sur les comptes de l'Exercice 1930.

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT

Société Anonyme au Capital de 318.750.000 Francs entièrement versés

SIÈGE SOCIAL : 16, Boulevard des Italiens, PARIS

Registre du Commerce : Seine 80-752

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES
DES 11 AVRIL & 2 MAI 1930

RAPPORTS

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET DU

COMMISSAIRE AUX APPORTS

RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 1930

RAPPORT

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale extraordinaire pour vous proposer la fusion du COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE avec notre Etablissement.

Est-il besoin de vous rappeler que le 25 juin 1913, les actionnaires d'origine, encore bien nombreux aujourd'hui, de la Banque Nationale de Crédit, étaient appelés à voter l'achat des Succursales situées en France du Comptoir d'Escompte de Mulhouse ?

Après quarante années passées sous le régime de la loi allemande, le Conseil d'administration de cet Etablissement se montrait justement fier de lui avoir conservé intactes toutes les traditions françaises. Il estimait cependant que le développement normal du réseau si étendu de sièges qu'il avait, au cours d'une quinzaine d'années, solidement établi en France, ne pouvait plus, avec une Direction générale située en Alsace, continuer l'œuvre qu'il avait si vaillamment entreprise.

En 1918, la Victoire ramenait en terre française le Comptoir d'Escompte de Mulhouse, mais amputé des 90 sièges qu'il avait cédés à la Banque Nationale de Crédit quelques années auparavant.

D'après les accords passés, il s'était interdit de se développer en France. Aussi est-ce en Alsace et en Lorraine qu'il multipliait ses agences et bureaux et affirmait ainsi la puissance et la vitalité qui sont aujourd'hui son apanage.

De son côté, notre Etablissement, aux termes des mêmes accords, ne pouvait s'installer en Alsace-Lorraine recouvrée. Cette double interdiction et les relations intimes qui n'avaient cessé de subsister entre les deux Etablissements, rendaient inévitable la fusion de leurs intérêts. Il fallait en choisir le jour.

Au Conseil d'administration du Comptoir d'Escompte de Mulhouse comme à votre propre Conseil, il est apparu que les délais nécessaires à la réadaptation, après guerre, de l'Alsace aux lois et coutumes françaises étaient révolus, et que tout était préparé pour la réunion des deux Etablissements.

Les Actionnaires du Comptoir d'Escompte de Mulhouse ont été saisis de cette question le 11 mars dernier. A l'unanimité, ils ont approuvé les propositions de leur Conseil d'administration. Nous venons vous demander aujourd'hui d'approuver à votre tour ces propositions que nous faisons nôtres.

Sans que nous ayons besoin d'y insister longuement, — car le Comptoir d'Escompte de Mulhouse né, en 1848, est de date trop ancienne pour que chacun d'entre nous puisse rien ignorer de son passé et de son présent, — nous vous rappelons que cet Etablissement dispose aujourd'hui d'un capital de 75 millions de francs entièrement versés.

Ses réserves (Réserve Légale, Réserve supplémentaire, Fonds de Prévoyance, Prime d'émission sur augmentation de capital, Report à nouveau) atteignent environ 50 millions de frs.

C'est vous dire que sa gestion a été des plus heureuses et des plus prospères.

Son réseau de succursales et d'agences, en y comprenant le Siège Social de Mulhouse, comporte 57 sièges qui, si vous acceptez nos propositions, seront demain succursales et agences de la Banque Nationale de Crédit.

Ses dépôts atteignent 550 millions de frs. Les bénéfices qu'il a réalisés l'an dernier dépassent 10 millions.

Au cours de nos pourparlers avec le Président et le Conseil d'administration du Comptoir d'Escompte de Mulhouse, nous sommes tombés d'accord pour offrir aux actionnaires de cet Etablissement de recevoir en échange de leurs titres des actions de la Banque Nationale de Crédit.

L'échange se ferait sur la base de 4 actions Comptoir d'Escompte de Mulhouse contre trois actions Banque Nationale de Crédit. Ces dernières actions ne participeraient aux bénéfices de notre Etablissement qu'à partir du 1^{er} avril courant.

Les actionnaires du Comptoir d'Escompte de Mulhouse se trouvant ainsi privés de trois mois de jouissance sur leurs actions anciennes, bénéficieraient par contre d'un versement de 25 frs par titre.

En outre, il leur serait attribué sur chaque action Banque Nationale de Crédit qu'ils recevraient du fait de leur échange, une somme de 50 frs. L'ensemble de ces deux avantages représente une soulte globale de 62 fr. 50 pour chaque action du Comptoir d'Escompte de Mulhouse.

Ce sont ces propositions que nous venons vous présenter. Si vous les acceptez, votre capital se trouvera ainsi porté de 262.500.000 frs à 318.750.000 frs sans que nous ayons eu à vous demander d'apporter votre contribution personnelle à cette augmentation de capital.

Vos réserves se trouveraient augmentées de la différence existant entre le montant nominal des actions mises à la disposition des actionnaires du Comptoir d'Escompte de Mulhouse, soit Frs : 56.250.000 et le montant de l'actif net du Comptoir d'Escompte de Mulhouse qui se réunit ainsi à notre propre actif.

Votre Conseil a confiance que les résultats qui naîtront de cette fusion vous apporteront les satisfactions légitimes auxquelles vous avez droit et qu'ils se traduiront par une augmentation de bénéfices que reflètera dès cette année le bilan de notre Etablissement.

Vous allez avoir à vous prononcer, dans un instant, sur la nomination du Commissaire aux Apports qui examinera la valeur de l'actif que nous vous proposons d'incorporer.

Il vous donnera, au cours de notre prochaine Assemblée générale extraordinaire qui se réunira le 2 mai, toutes indications susceptibles de vous éclairer.

Nous sommes convaincus que son Rapport confirmera les indications que nous vous donnons ci-dessus.

Nous vous rappelons que l'Assemblée extraordinaire du 20 Juillet 1928 a autorisé votre Conseil à porter le capital social de 262.500.000 frs à 367.500.000 frs en une ou plusieurs fois, par la création d'actions nouvelles à souscrire en espèces, et ce, sur simples décisions de sa part.

Cette marge de 105.000.000 frs se trouvant sensiblement réduite par suite de l'opération soumise aujourd'hui à votre approbation, nous vous demanderons de la reconstituer, mais seulement jusqu'à concurrence de 81.250.000 frs.

Une résolution vous sera donc proposée pour renouveler à votre Conseil l'autorisation donnée en 1928 et pour fixer à 400 millions la limite jusqu'à laquelle il sera autorisé à porter le capital de votre société.

Nous n'avons d'ailleurs nullement l'intention de profiter maintenant de cette autorisation de principe.

Avant de procéder au vote des résolutions qu'entraînerait pour notre Etablissement les décisions que vous allez prendre, nous avons un devoir qu'il nous est agréable de remplir.

En 1887, un homme dont la haute conscience, les grandes conceptions, la justesse de vues vous sont bien connues, prit possession des destinées du Comptoir d'Escompte de Mulhouse. Il conduisit cet Etablissement, au cours de quelques années, du capital d'un million au capital de 45 millions de frs.

C'est lui qui fut le fondateur de la Banque Nationale de Crédit. C'est lui qui, pendant de longues années, présida notre établissement, tout en présidant encore effectivement le Comptoir d'Escompte de Mulhouse.

M. EUGÈNE RAVAL, que tous nos actionnaires ont déjà reconnu, voit aujourd'hui couronner l'œuvre accomplie au cours de plus de 40 années d'efforts. Il peut en concevoir une légitime fierté.

En ce qui nous concerne, nous ne pouvons que lui adresser ici nos remerciements émus pour la belle tâche qu'il a accomplie au cours de sa brillante carrière.

Comme corollaire à la fusion que nous soumettons à votre approbation, nous vous demandons d'augmenter de trois membres le nombre de vos Administrateurs. Notre choix s'est porté sur trois personnalités alsaciennes, MM. ANDRÉ JACQUET, JULES SCHALLER et FERNAND VOGT.

Ces Messieurs, qui étaient jusqu'ici Administrateurs du Comptoir d'Escompte de Mulhouse, lui ont apporté à des titres divers leur collaboration assidue. Nous ne doutons pas que, représentant dans le sein de notre Conseil d'administration, les intérêts de l'Alsace et de la Lorraine qu'ils connaissent si bien, ils ne nous donnent, en s'associant à nos travaux, le moyen de nous approcher davantage encore de notre nouvelle clientèle, et de conserver les traditions qui ont fait la force de l'Etablissement qui vient aujourd'hui à nous.

RÉSOLUTIONS

Première Résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et des conventions intervenues entre les deux Sociétés à la date des 8 et 10 mars 1930, approuve en principe le projet de fusion du COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE avec la BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT dans les conditions déterminées par lesdites conventions, comportant notamment l'attribution à la première de ces Sociétés, comme conséquence de ses apports, de 112.500 actions nouvelles, catégorie A de 500 francs chacune, entièrement libérées, de la BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT à créer en augmentation du capital de celle-ci.

Cette opération ne deviendra toutefois définitive qu'après approbation nouvelle donnée par l'assemblée générale extraordinaire ultérieure appelée à statuer sur le rapport du Commissaire qui va être nommé conformément à la loi.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale, sous réserve de la réalisation définitive de l'apport à titre de fusion ci-dessus envisagé, décide d'augmenter le capital social de 56.250.000 francs par la création de 112.500 actions nouvelles de 500 francs chacune, entièrement libérées, de la catégorie A, à remettre au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE et destinées à lui permettre d'en faire l'échange contre ses propres actions et ce, à raison de trois actions de la BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT contre quatre actions du COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE.

Les nouvelles actions ainsi créées porteront jouissance du 1^{er} avril 1930 et auront droit ainsi aux 3/4 du dividende qui serait attribué à chaque action A ancienne au titre de l'exercice en cours.

Troisième Résolution

L'assemblée générale, comme conséquence de ce qui précède et sous la condition suspensive de la réalisation de la fusion prévue, décide d'apporter aux articles 6 et 16 des statuts les modifications suivantes, savoir :

Article 6 (nouvelle rédaction).

« Le capital social est fixé à 318.750.000 francs et divisé en 637.500 actions de 500 francs chacune, entièrement libérées, dont :

- « 612.500 actions dites catégorie A.
- « et 25.000 actions dites catégorie B.

« Sur les actions A, 500.000 remplacent, après l'unification à 250 francs des actions primitives et l'échange de deux actions de 250 francs contre une action de 500 francs, décidés par l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 1923, 1.000.000 d'actions émises, savoir :

« 200.000 actions émises lors de la constitution de la Société au prix de 625 francs l'une, soit avec une prime de 125 francs, dont 50 francs ont été portés au compte dil : fonds de réserve légale, et 75 francs ont été portés, sous la déduction des frais d'émission et de constitution de toute nature, à des fonds de prévoyance et d'amortissement dont l'assemblée générale des actionnaires, sur la proposition du Conseil d'Administration, pourra toujours disposer comme bon lui semblera.

« Et 800.000 actions émises à titre d'augmentation de capital, au prix de 600 francs l'une, soit avec une prime de 100 francs, dont le montant, après déduction faite des prélèvements décidés par l'assemblée générale, a été porté au fonds de prévoyance appartenant exclusivement aux actionnaires.

« Les 112.500 actions A de surplus, entièrement libérées, ont été attribuées au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE en représentation de son apport à titre de fusion visé sous le § 2 de l'article 16 ci-après.

« Quant aux 25.000 actions B, elles ont été émises à titre d'augmentation de capital, au prix de 600 fr. l'une, soit avec une prime de 100 francs, dont le montant, après déduction faite des prélèvements décidés par l'assemblée générale, a été porté au fonds de prévoyance appartenant exclusivement aux actionnaires.

« Les droits respectifs de ces deux catégories d'actions etc.

(Le reste de l'article sans changement).

(Article 16)

En tête de cet article, il sera ajouté :

« § 1^{er}. — APPORTS FAITS A L'ORIGINE DE LA SOCIÉTÉ ». A la fin de l'article, il sera ajouté les dispositions suivantes :

« § 2. — APPORTS A TITRE DE FUSION PAR LE COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE »

Comme suite aux conventions intervenues entre les deux Sociétés par acte s. s. p. en date des 8 et 10 mars 1930, le COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE a fait apport à titre de fusion à la BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT (sous la seule réserve des sommes nécessaires au paiement du dividende de l'exercice 1929 et des Tantièmes statutaires correspondants) de la totalité de son actif, comprenant notamment :

1^o Son fonds de commerce exploité à Mulhouse, avec ses succursales, agences et bureaux, sans aucune exception.

2^o 20 immeubles, dont 8 sis à Mulhouse et 1 dans chacune des villes suivantes :

Altkirch, Barr, Colmar, Ensisheim, Guebwiller, Masevaux, Paris, Ribeauvillé, Saint-Louis, Sainte-Marie-aux-Mines, Sélestat et Thann.

3^o Les espèces en caisse et en Banque.

4^o Les créances, effets à recevoir, les coupons à encaisser, et en général, toutes sommes dues à la Société.

5^o Les Bons du Trésor, obligations décennales du Trésor Français et en général, tous les titres constituant le portefeuille de ladite Société.

Le tout avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1930.

Cet apport a eu lieu, outre la charge d'acquitter aux lieu et place de la Société apporteuse, tout le passif dû aux tiers, ainsi que les frais de dissolution et de liquidation de cette dernière Société, moyennant l'attribution de 112.500 actions de 500 francs chacune, catégorie A, entièrement libérées, portant jouissance à compter du 1^{er} avril 1930 et faisant partie de celles dont il est question à l'article 6.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale décide de maintenir jusqu'à concurrence de 81.250.000 francs le pouvoir dont le Conseil d'administration se trouve investi, en vertu de l'article 7 des statuts, pour augmenter le capital social par la création d'actions payables en espèces.

En conséquence, le § 2 de l'article 7 des statuts est modifié comme suit :

« Toutefois, le Conseil d'administration a été autorisé par les assemblées générales extraordinaires des 20 juillet 1928 et 11 avril 1930, à porter le capital social à 400.000.000 de francs, en une ou plusieurs fois par la création d'actions nouvelles de 500 francs à émettre contre espèces, et ce, sur simples décisions dudit Conseil qui détermineront l'importance de l'augmentation ou des augmentations successives, dans la limite sus indiquée, les époques, les taux, les conditions et les modalités de chaque émission. Il a été spécifié que l'augmentation de capital ainsi autorisée pourrait être réalisée, soit par la création de nouvelles actions A, soit par la création de nouvelles actions B, sans toutefois que le nombre total des actions B existantes ou dont l'émission serait décidée ultérieurement, puisse avoir pour effet de donner à l'ensemble de leurs titulaires un nombre total de voix supérieur à la moitié du nombre total des voix afférentes à l'ensemble des actions A alors existantes ou dont la création serait réalisée en même temps.

(Le reste de l'article sans changement).

Cinquième Résolution

L'assemblée générale nomme M. Victor CRUCHON et, en cas d'empêchement de celui-ci, M. MACAUX, commissaire, à l'effet d'apprécier l'apport à titre de fusion fait à la BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT par le COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE, ainsi que les attributions et avantages y relatifs, et de faire un rapport à ce sujet à une assemblée générale ultérieure qui aura à statuer sur l'approbation définitive de cet apport.

Sixième Résolution

L'assemblée générale nomme administrateurs, à dater du jour où la fusion sera devenue définitive, MM. André JAQUET, Jules SCHALLER et Fernand VOGT.

Le mandat de MM. JAQUET, SCHALLER et VOGT prendra fin lors de l'Assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 1935.

Par suite, le Conseil sera composé de MM. : André VINCENT, René BOUDON, Maurice DEVIES, Albert AUPETIT, Henri BOUSQUET, Léon DARDEL, André JAQUET, Maurice L'EPINE, Paul LEROY, Frédéric MANAUT, Alfred PACQUEMENT, Vicomte Charles du PELOUX, Pierre RICHEMOND, Jules SCHALLER, Arnold SEYRIG, Paul VALAYER, et Fernand VOGT.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 1930

APPORT-FUSION DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE A LA BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE AUX APPORTS

MESSIEURS,

Dans votre Assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1930, vous avez bien voulu me désigner comme Commissaire à l'effet d'apprécier les apports faits à titre de fusion à la BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT par le COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE, ainsi que la rémunération de ces apports.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ma mission.

Comme suite aux conventions intervenues entre les deux sociétés par acte sous-seings privés en date des 8 et 10 mars 1930, le Comptoir d'Escompte de Mulhouse a fait apport à titre de fusion à la Banque Nationale de Crédit de la totalité de son actif, sous réserve des prélèvements à faire : d'une part, pour le paiement d'un dividende de 60 francs par action ancienne et de 30 francs par action nouvelle, afférent aux bénéfices de l'exercice 1929, plus la somme nécessaire pour les tantièmes du Conseil d'Administration, et d'autre part, d'une répartition spéciale de 62 fr. 50 par action ancienne et nouvelle.

L'actif apporté par le Comptoir d'Escompte de Mulhouse avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 1930, comprend notamment :

1° Le fonds de commerce exploité à Mulhouse, avec les succursales, agences et bureaux, sans aucune exception ;

2° 20 Immeubles, dont 8 sis à Mulhouse, et 1 dans chacune des villes ci-après :

Altkirch, Barr, Colmar, Ensisheim, Guebwiller, Masevaux, Paris, Ribeauvillé, Saint-Louis, Sainte-Marie-aux-Mines, Sélestat et Thann ;

3° Les espèces en caisse et en banque ;

4° Les créances, effets à recevoir, les coupons à encaisser, et, en général, toutes sommes dues à la Société ;

5° Les bons du Trésor, obligations décennales du Trésor Français, et, en général, tous les titres constituant le portefeuille de ladite société.

Cet apport a lieu avec charge, pour la Banque Nationale de Crédit, d'acquitter et de supporter, aux lieu et place de la Société apporteuse, le passif de cette Société ainsi que tous les frais de dissolution et de liquidation du Comptoir d'Escompte de Mulhouse, et moyennant l'attribution à la société apporteuse de 112.500 actions nouvelles de la Banque Nationale de Crédit de 500 francs chacune, catégorie A, entièrement libérées et portant jouissance à compter du 1^{er} avril 1930.

Je me suis rendu à Mulhouse où j'ai, sur place, examiné tous les documents et recueilli les renseignements nécessaires à l'accomplissement de ma mission.

Le Bilan du Comptoir d'Escompte de Mulhouse arrêté au 31 décembre 1929 et approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 1930, a révélé un bénéfice net de frs..... 10.391.815.10 pour l'exercice 1929.

Le capital de Frs 75.000.000
est représenté par 150.000 actions de 500 frs chacune entièrement libérées. L'ensemble des réserves ainsi que le report à nouveau de l'exercice 1929, atteignent au total. Frs 51.377.626.86
faisant ainsi apparaître un actif net de. Frs 126.377.626.86

J'ai vérifié tous les éléments d'actif existant à la date du 31 décembre 1929, et j'ai pu constater que les créances d'un recouvrement incertain avaient fait l'objet de provisions, que le Portefeuille-Titres avait été évalué avec prudence et que l'ensemble des immeubles figurait au bilan pour le prix d'achat, déduction faite des amortissements pratiqués.

Il y a lieu, d'autre part, de tenir compte des possibilités nouvelles que l'absorption du Comptoir d'Escompte de Mulhouse, qui avait plus de 500 millions de francs de dépôts au 31 décembre 1929, apporte à votre Société avec son réseau de succursales et d'agences.

L'examen détaillé des divers postes composant l'actif de la Société apporteuse n'était d'ailleurs pas suffisant, puisqu'il s'agissait, non de rémunérer les apports par un versement d'espèces, mais de fixer une base pour un échange de titres.

Aussi, a-t-on procédé à une étude comparative approfondie de l'actif des deux sociétés et la décision à laquelle se sont arrêtés, après cet examen, les représentants de la Banque Nationale de Crédit et du Comptoir d'Escompte de Mulhouse (attribution de 3 actions Banque Nationale de Crédit aux porteurs de 4 actions du Comptoir d'Escompte de Mulhouse) est indiscutablement équitable.

En définitive, les conditions dans lesquelles ont été faites les évaluations des biens apportés — évaluations que j'ai pu vérifier — m'autorisent à vous inviter à donner aujourd'hui votre approbation sans réserve à l'attribution de 112.500 actions nouvelles de 500 francs chacune entièrement libérées de la catégorie A de la Banque Nationale de Crédit, qui vous est proposée, pour rémunérer les apports faits par le Comptoir d'Escompte de Mulhouse.

Paris, le 21 avril 1930,

Le Commissaire aux Apports,
Victor CRUCHON.

RÉSOLUTIONS

Première Résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de M. VICTOR CRUCHON, Commissaire nommé par l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1930, adopte les conclusions de ce rapport et approuve, en conséquence, l'apport à titre de fusion fait à la BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT par le COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE, ainsi que les attributions et avantages y relatifs, tel que le tout résulte de l'acte d'apport.

Par suite, la fusion résultant dudit apport se trouve définitivement réalisée et le capital social est porté à : 318.750.000 francs.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale constate que, par suite de l'approbation qui précède, les modifications apportées aux articles 6, 7 et 16 des statuts par l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1930, entrent définitivement en vigueur à compter de ce jour.

